

Demierre Daniel
La Calmogne 12
1633 marsens
026 915 32 92
www.danieldemierre
Luimeme@danieldemierre.ch

Marsens, le 16 avril 2018

Recommandé

Préfecture de la Gruyère
Case postale 192

1630 Bulle

Concerne: Recours décision de la commune
de Marsens du 15 mars 2018.
Transmission de documents

Monsieur le Préfet, bonjour,

Je vous envoie sous ce pli des quittances postales pour les annexes du recours sus-mentionné,
copies figurant sur 5 feuilles agrafées ensemble

Pour votre information, je joins également un double de ma plainte auprès du ministère public du 13
avril 18

Je vous prie d'agréer , Monsieur le Préfet, mes bonnes salutations.

Annexes: mentionnées